

mentionnés ci-dessus. Le taux d'impôt sur le revenu des corporations, qui était de 15 p. 100 en 1938 et 1939, est porté à 18 p. 100 en 1940 où il demeure jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1947 alors qu'il passe à 30 p. 100. Du 1<sup>er</sup> janvier 1940 au 31 décembre 1947, les corporations sont sujettes également à une taxe sur les surplus de bénéfices dont les détails paraissent ci-après.

<u>Année civile</u>	<u>Taxe sur le surplus de bénéfices des corporations</u>
1940.....	12 p. 100 des bénéfices totaux ou 75 p. 100 des surplus de bénéfices, soit le plus élevé des deux.
1941.....	22 p. 100 des bénéfices totaux ou 75 p. 100 des surplus de bénéfices, soit le plus élevé des deux.
1942.....	Premier semestre—même taux qu'en 1941.
1942.....	Second semestre—12 p. 100 des bénéfices totaux <i>plus</i> soit 10 p. 100 des bénéfices totaux, soit 100 p. 100 des surplus de bénéfices, (le plus élevé des deux).
1943.....	12 p. 100 des bénéfices totaux <i>plus</i> soit 10 p. 100 des bénéfices, soit 100 p. 100 des surplus de bénéfices, (le plus élevé des deux).
1944.....	Aucun changement.
1945.....	Aucun changement.
1946.....	22 p. 100 des bénéfices totaux <i>plus</i> 20 p. 100 des surplus de bénéfices; à compter de 1946, les "surplus de bénéfices" sont les bénéfices excédant 116 $\frac{2}{3}$ p. 100 des profits normaux.
1947.....	15 p. 100 des surplus de bénéfices.
1948.....	Aucune taxe à payer.

NOTA.—Portion remboursable—Du 1<sup>er</sup> juillet 1942 au 31 décembre 1945, les compagnies imposables au taux de 100 p. 100 des surplus de bénéfices ont droit à un remboursement d'une portion des taxes payées. La portion remboursable représente 20 p. 100 de tous les bénéfices excédant 116 $\frac{2}{3}$  p. 100 des profits normaux.

Les bénéfices des corporations, avant le prélèvement des taxes et des dividendes, atteignent le maximum de temps de guerre en 1942, fléchissent en 1943 et 1944 et s'élèvent aux cimes sans précédent de 1,421 millions en 1946 et 1,821 millions en 1947. De 1939 à 1947, l'augmentation est de 195 p. 100. En raison de la hausse sensible du taux de l'impôt après 1940, toutefois, le revenu, une fois les taxes déduites, accuse une augmentation plus modérée de 101 p. 100 entre 1939 et 1947. Le montant absolu des taxes atteint un sommet en 1943, alors que 642 millions de dollars sont prélevés sur les bénéfices totaux avant la perception d'impôts de 1,302 millions. Ce chiffre des impôts perçus ne comprend pas la portion remboursable de la taxe sur les surplus de bénéfices. A la suite de l'abolition de cette taxe le 1<sup>er</sup> janvier 1948, le taux de l'impôt tombe à 30 p. 100 des bénéfices, ce qui est bien inférieur au sommet de temps de guerre, mais le double du taux de 1938 (15 p. 100).

Les dividendes versés comptant aux actionnaires se maintiennent à un chiffre passablement modéré. A remarquer que le chiffre des dividendes versés ne comprend pas les dividendes payés aux corporations canadiennes puisque les dividendes que les corporations se versent l'une à l'autre s'annulent dans le secteur des corporations en général.